

Module Assistant(e)s Maternel(le)s 2021

❖ La formation continue pour les assistant(e)s maternel(le)s, quelles conditions ?

La formation est un droit. Dès la 1^{ère} heure travaillée vous bénéficiez d'un compteur de **58 h de formation** par an, et pouvez donc partir en formation.

- Si votre formation se déroule **hors temps de travail**, vous bénéficiez d'une allocation de formation de 4.58 € / heure.
- Si votre formation se déroule **en temps de travail** : votre rémunération est maintenue

Remboursement des frais annexes :

- Trajet : 0.211 € du km plafonné à 200km aller et retour (googles maps)
- Repas : 11€

❖ Comment m'inscrire en formation ?

- Choisir le module de formation.
- Choisir l'employeur facilitateur à qui je fais ma demande de départ en formation (1 seul employeur est nécessaire pour valider mon inscription)
- Le bulletin d'inscription pré rempli vous sera envoyé avec votre convocation environ 2 mois avant le début de la formation

❖ Pièces administratives à joindre au dossier :

- Agrément en cours de validité
- Bulletins de **PAJEMPLOI** datant de **moins de 3 mois** à la date de début de formation
- Copie recto/verso votre carte d'identité et de celle de l'employeur facilitateur
- Votre RIB

❖ A savoir :

- Vous n'avez pas à avancer les frais de formation.
- Vous serez sera remboursé des frais de formation (frais kilométriques, frais de repas, frais d'hébergement) par **IPERIA** environ 2 mois après la fin de formation.

❖ ATTENTION, votre dossier doit être complété à l'encre bleue

Pour toutes informations n'hésitez pas à contacter :

Laurence SALLE
06.60.43.01.53

laurence.salle@formasante.fr